

Une baisse des vols avec arme à feu ciblée en 2017

Entre 2009 et 2017, le nombre de vols à main armée¹ a diminué de 65% en France métropolitaine. Cette évolution, soutenue et généralisée à l'ensemble du territoire métropolitain jusqu'en 2016, marque le pas en 2017.

En 2017, un ralentissement de la baisse

En 2017, l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO) compte 2 103 vols pour lesquels une arme à feu aurait été utilisée, sans qu'il soit possible d'identifier la part des armes factices². C'est un niveau de faits légèrement inférieur à celui mesuré en 2016 et bien en deçà du niveau mesuré en 2009, année au-delà de laquelle - à l'exception notable de la stabilisation du niveau de 2012/2013 - leur nombre a diminué régulièrement.

Entre 2009 et 2017, leur nombre aurait ainsi baissé de 65% ce qui équivaut à un recul de près de 4 000 vols à main armée.

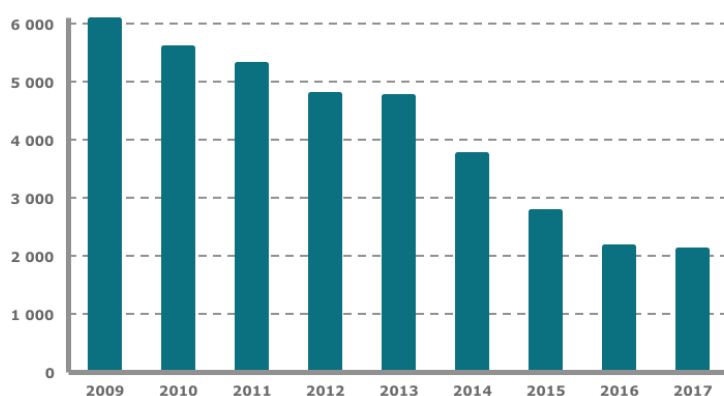
Le ralentissement observé en 2017 s'explique par deux facteurs principaux. Le premier est une diminution moins marquée du nombre de vols à main armée contre le secteur marchand³ en 2017 que les années précédentes.

A cela s'ajoute une reprise des vols à main armée commis contre les particuliers.

Une diminution qui profite au secteur marchand

En 2017, 1 109 vols à main armée ont visé le secteur marchand, soit 12% de moins qu'en 2016. Bien qu'impactant de nombreux secteurs, le nombre de vols à main armée contre les établissements du secteur marchand baisse deux fois moins en 2017 qu'en 2016. Cette décélération tient au fait qu'entre 2015 et 2016, la baisse était généralisée à tous les secteurs, alors qu'entre 2016 et 2017, les baisses sont ciblées et moins marquées.

1 Nombre total de vols à main armée (2009-2017)



Source : ONDRP-OCLCO - Champ : France métropolitaine

(1) Par commodité de lecture, la dénomination « vols à main armée » est parfois préférée à la mention exhaustive « vol à main armée commis ou tentés au moyen d'une arme à feu ».
 (2) Bien que des informations soient recueillies sur le type d'arme utilisé, il n'est pas toujours possible pour la police d'identifier l'arme à feu. Par exemple, certaines armes factices sont si réalistes qu'elles ne peuvent être distinguées d'une vraie arme à feu. La catégorisation de l'arme peut également dépendre des descriptions données par les victimes ou les témoins. Si la police ne dispose pas d'informations suffisantes (notamment, si l'arme n'a pas été récupérée ou si l'arme à feu a été dissimulée pendant l'infraction), la police enregistrera l'arme comme arme à feu sans autre précision.
 (3) Le secteur marchand désigne les personnes morales de droit privé à but lucratif, c'est-à-dire les établissements qui ont pour objectif de réaliser un bénéfice.

Les secteurs bénéficiant de la baisse sont les commerces de détail à prédominance alimentaire, les établissements financiers, les stations-services, les pharmacies⁴, les restaurants/débits de boisson et dans une moindre mesure les commerces de tabacs. Les établissements qui enregistrent des hausses sont principalement les hôtels et les véhicules de livraison.

Des particuliers plus visés

L'OCLCO dénombre également 994 vols à main armée contre les particuliers en 2017, soit 83 de plus qu'en 2016 (+ 9%). Cette hausse résulte d'une combinaison de deux évolutions contraires: une baisse du nombre de vols à main armée contre les particuliers à leur domicile (- 8% entre 2016 et 2017) plus que compensée par la hausse du nombre de vols à main armée contre les particuliers sur la voie publique et dans leur véhicule (respectivement + 14 et + 47% en un an).

2 Evolution détaillée du nombre de vols à main armée (2015-2017)

	2015	2016	2017	Evolution 2015/16	Evolution 2016/17
Ensemble des vols à main armée	2 766	2 166	2 103	-22	-3
Etablissements du secteur marchand	1 660	1 255	1 109	-24	-12
Etablissements financiers*	97	52	39	-46	-25
Commerces de détail non alimentaire	459	378	348	-18	-8
Stations-services	82	65	55	-21	-15
Tabacs-PMU-Française des jeux	236	219	211	-7	-4
Bijouteries-horlogeries-joailleries-orfèvreries	63	40	40	-37	0
Pharmacies et commerces d'articles médicaux	56	44	30	-21	-32
Parfumeries / coiffeurs / instituts de beauté	22	10	12	**	**
Commerces à prédominance alimentaire	399	269	202	-33	-25
Surfaces supérieures à 400 m ²	122	68	42	-44	-38
Surfaces inférieures à 400 m ²	277	201	160	-27	-20
Hébergement, restauration	208	173	165	-17	-5
Hôtels	54	38	47	-30	+24
Débit de boisson / restaurants	154	135	118	-12	-13
Transports	76	60	72	-21	20
Transports de fonds	16	14	15	**	**
Taxis et transports de personnes	8	7	13	**	**
véhicules de livraison et fret	52	39	44	-25	+13
Autres	421	323	283	-23	-12
Particuliers	1 106	911	994	-18	+9
Particuliers au domicile	450	412	377	-8	-8
Particuliers sur la voie publique	407	354	404	-13	+14
véhicules particuliers	249	145	213	-42	+47

Source : ONDRP-OCLCO

Champ : France métropolitaine

* agences bancaires, trésor public, paieries, crédits municipaux, caisses municipales, bureaux de change.

** Par précaution, nous avons fixé un seuil minimum de 25 vols à main armée au-dessous duquel nous ne présentons pas les variations. Nous estimons qu'en deçà de ce seuil, l'interprétation des évolutions est fragile.

(4) Y compris commerces d'articles médicaux.

(5) Les données leur parviennent tous les mois, sous forme de télégrammes. On appelle « télégramme » les messages (codés puis émis par les agents des services de police ou de gendarmerie) internes au ministère. Ces messages permettent d'informer l'office d'affaires entrant dans leur champ de compétence.

(6) Les statistiques de l'état 4001 sont disponibles sur le portail de l'open data (<https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/chiffres-departementaux-mensuels-relatifs-aux-crimes-et-delits-enregistres-par-les-services-de-police-et-de-gendarmerie-depuis-janvier-1996/>).

Les statistiques présentées dans cette publication sont issues des bilans établis par l'Office central de lutte contre le crime organisé (OCLCO). Cet Office, placé au sein de la Sous-direction de la lutte contre la criminalité organisée et la délinquance financière (SDLCODF) a notamment en charge la centralisation des données collectées par des services de police et des unités de gendarmerie concernant tous les crimes et délits commis par les groupes criminels⁵ sur le territoire métropolitain ainsi que sur les territoires de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Guyane.

Les trois principales tendances commentées dans cette publication – baisse des vols à main armée à l'échelle de la France métropolitaine, baisse dans le secteur marchand et hausse contre les particuliers – sont corroborées par les statistiques extraites de l'état 4001⁶, l'outil d'enregistrement des crimes et délits commun à la police et la gendarmerie. S'agissant des statistiques de l'outre-mer, des différences notables entre ces deux sources conduisent l'Observatoire à envisager des analyses et des traitements supplémentaires avant leur diffusion. Les résultats couvrent donc exclusivement la France métropolitaine.

Il est rappelé que la définition des infractions présentées dans cette étude ne correspond pas à la qualification juridique prévue par le code pénal mais est issue de la nomenclature utilisée par la Direction centrale de la police judiciaire.



INSTITUT NATIONAL DES HAUTES ÉTUDES
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales

Tél : +33(0)1 76 64 89 61 - Contact : ondrp@inhesj.fr

Directrice de la publication : Hélène CAZAUX-CHARLES

Rédacteur en chef : Christophe SOULLEZ